



Conseil communal

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 23 juin 2020

- Président :** HAUERT Stéphane
- Excusés :** ARICO Gianni – ARNESANO Serge – BRIGUET Frédéric – DECOTIGNIE Emma – GYGAX Frédéric – HEGY Séverine – JOYET Emile – MICHEL Eric – PACHE Jacques – PRUDHOMME Catherine – SAUGY Eric – SICURO Giuseppa
- Absents :** BONZON André – ZEQRIRI Medi

### ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2020

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Election du Président pour 2020-2021.
- 6) Election du Vice-Président pour 2020-2021.
- 7) Election du 2ème Vice-Président 2020-2021.
- 8) Election de 2 scrutateurs pour 2020-2021.
- 9) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2020-2021.
- 10) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2020-2021.
- 11) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2020-2021.
- 12) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2020-2021.
- 13) Préavis 45/2020 « Demande de crédit pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis ».
- 14) Préavis 46/2020 « Demande de crédit pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge forestier communal de Plamont ».
- 15) Préavis 47/2020 « comptes 2019 ».
- 16) Préavis 48/2020 « Rapport de gestion 2019 », avec présentation du rapport de la Commission de gestion.
- 17) Postulat signé par M. Damien Wirths et consorts intitulé « pour une politique des déchets plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture ».
- 18) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président salue l'assemblée ainsi que le public.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2020**

En page 2 – au point 3 – 1<sup>er</sup> paragraphe : M. Domingues avec « s » et non « z ».

**Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité, avec une abstention.**

#### **1) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

#### **2) Communications du Président**

Aucune activité du bureau et du Président au vu des circonstances sanitaires liées au COVID-19.

#### **3) Communications de la Municipalité**

M. Louis Savary, Syndic, indique que la salle a été aménagée en fonction des consignes sanitaires et espère que les conseillers et conseillères ne sont pas trop mal installés ; le Préfet est venu contrôler et valider cette installation. Le Syndic donne les consignes sanitaires à appliquer pour la soirée. Il excuse l'absence du boursier qui souffre de gros maux de tête et doit subir une intervention chirurgicale.

Le Syndic signale que lors du dernier conseil du 10 mars 2020, la Covid-19 était déjà active. M. Patrick Kurzen, greffier, est tombé gravement malade ; il a passé plusieurs semaines en soin intensif, en partie dans le coma et il vient seulement de recommencer à 50 %. Le 16 mars 2020, la Confédération a demandé la fermeture des guichets et administrations publiques, avec la continuité des tâches indispensables à assumer ; les employés administratifs ont continué à travailler soit au bureau soit en télétravail. La voirie a assuré un service minimum. La déchetterie a été très sollicitée pendant le confinement et le Syndic s'excuse de l'erreur d'appréciation concernant la réduction des horaires d'ouverture de celle-ci. Les séances de Municipalité se sont tenues par téléphone. Le 11 mai il y a eu la réouverture partielle des écoles et des magasins avec les consignes que nous connaissons. Le 6 juin l'assouplissement des règlements, notamment les réunions jusqu'à 300 personnes, le 22 juin l'autorisation des rassemblements jusqu'à 1'000 personnes par secteur de 300 personnes avec l'obligation d'avoir une traçabilité. La réduction de la distanciation à 1.50 mètre avec le port d'un masque si impossible de respecter les distanciations. Il n'est donc pas si simple d'organiser des manifestations. Le Préfet, le chef d'état-major de crise et le médecin cantonal demandent de ne pas organiser de manifestation pour le 1er août. L'impact financier pour cette période de crise n'est pas encore connu pour la commune ; il a fallu investir dans les désinfectants et les masques ; il y a également des frais de désinfection pour les écoles ainsi que pour l'accueil des enfants. Le Syndic tient à remercier les employés qui ont assuré le service durant cette crise avec beaucoup de dévouement pour les personnes vulnérables.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, apporte un complément au bilan du syndic ; il a fallu s'organiser sur demande de l'AJENOL. La garderie La Galipette et l'UAPE Les Funambules ont accueillis les enfants dont les parents travaillaient dans les branches importantes et nécessaires ; l'accueil a été fait avec des normes strictes d'hygiène. La garderie a accueilli chaque jour entre 0 et 10 enfants, et l'UAP entre 10 et 15 enfants. Il est important de relever l'excellente collaboration entre l'école et l'UAPE durant cette période difficile. La Municipale remercie les équipes éducatives pour leur professionnalisme durant cette période, car elles devaient s'adapter continuellement. Du côté de l'école, les enseignants ont également fait un excellent travail pour inventer l'école à distance et accompagner les familles dans ce processus. Elle remercie également les concierges qui ont relevé le défi de l'hygiène ; une entreprise de nettoyage a été appelée en renfort. L'autre aspect est le domaine social, comment apporter de l'aide aux personnes qui en raison de leur vulnérabilité devaient rester chez elles ; une application a été mise en place afin de trouver des bénévoles qui étaient prêts à officier, une cinquantaine de personnes s'y sont inscrites ; certaines personnes ont eu des contacts et tout s'est bien déroulé. La commune a mis en place un plan de soutien logistique pour les aînés et il a été fait appel aux conseillers et conseillères pour pouvoir contacter ceux-ci ; Mme Jacqueline Dieperink a eu des retours après les appels téléphoniques très positifs. Elle remercie la Jeunesse de Cheseaux qui s'est occupée des livraisons durant cette période. Elle remercie le personnel de l'administration, en particulier Mme Patricia Rodrigues qui a géré le système des commandes avec succès.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que deux enquêtes sont actuellement en cours, une pour le bâtiment scolaire Derrière-la-Ville et une autre pour les bâtiments de la Fondation Equitim. En ce qui concerne les travaux relatifs à la pose de parois antibruit à la route de Genève, ceux-ci arrivent bientôt à terme. M. Etienne Fleury, Municipal, invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport annuel 2019 du SDNL.

Mme Martine Lob, Municipale, signale que la décision a été prise de ne plus louer le refuge jusqu'à fin août 2020 ; les contraintes d'hygiène étant de la responsabilité de la commune, il était trop difficile d'en assurer le respect. Les travaux liés aux installations des réverbères ont repris ; 90 % des installations ont déjà été effectuées.

#### 4) Informations régionales

Mme Anne Pécoud fait un retour de la séance plénière des commissions du SDNL qui s'est tenue à Romanel le 12 mars dernier. Une copie de son intervention est jointe au présent procès-verbal.

#### 5) Election du Président pour 2020-2021

Le Président signale que l'Entente propose la candidature de M. Thierry Auberson. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- M. Thierry Auberson est élu.

#### 6) Election du Vice-Président pour 2020-2021

Le Président signale que le PSIG propose la candidature de M. Jean-Dominique Decotignie. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- M. Jean-Dominique Decotignie est élu.

#### 7) Election du 2ème Vice-Président 2020-2021

Le Président signale que l'Entente propose la candidature de Mme Naïcha Kähr. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- Mme Naïcha Kähr est élue.

#### 8) Election de 2 scrutateurs pour 2020-2021

Le Président signale que les personnes proposées sont Mme Line Demarta pour l'Entente et Mme Mélanie Treur pour le PSIG. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- Mmes Line Demarta et Mélanie Treur sont élues.

#### 9) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2020-2021

Le Président signale que les personnes proposées sont Mme Martine Furrer pour l'Entente et Mme Anne Pécoud pour le PSIG. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- Mmes Martine Furrer et Anne Pécoud sont élues.

#### 10) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2020-2021

Le Président signale que l'Entente que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : M. Claudio Venturelli, M. Jean-Luc Matthey et M. Antoine Müller.

Pour le PSIG : Mme Mélanie Treur et M. Walter Lanz.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- MM. Claudio Venturelli, Jean-Luc Matthey, Antoine Müller, Walter Lanz et Mme Mélanie Treur sont élus.

**11) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2020-2021**

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : Mme Liliane Annen, M. Jean-Paul Bruand et M. Lauris Loat

Pour le PSIG : M. Alessandro Fabbri et Jean-Dominique Decotignie.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **MM. Jean-Paul Bruand, Lauris Loat, Alessandro Fabbri et Jean-Dominique Decotignie et Mme Liliane Anne sont élus.**

**12) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2020-2021**

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : Mme Catherine Prudhomme, M. Eric Michel et M. Sébastien Di Federico.

Pour le PSIG : Mme Veronica Sanchis Saugy et Mme Caroline Vaney.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **MM. Eric Michel et Sébastien Di Federico, Mmes Catherine Prudhomme, Veronica Sanchis Saugy et Caroline Vaney sont élus.**

**13) Préavis 45/2020 « Demande de crédit pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sébastien Di Federico fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 938'000.00 pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis, d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2021, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la COFI de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Alessandro Fabbri fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celle de la commission ad hoc.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, précise que ce projet est dans la ligne de la politique visant à entretenir les routes communales. Il permettra de donner à la rue des Pâquis un aspect villageois comprenant de l'habitation et des services. Il implique la prolongation de la zone de rencontre jusqu'à la Coop et le déplacement de l'arrêt du bus, car il n'était pas possible de la maintenir à l'emplacement actuel. Le passage à 30 km/heure entraîne la suppression des feux et passages pour piétons. Ces travaux seront exécutés dès que les interventions du Service de l'eau de Lausanne et de la Romande Energie qui ont lieu actuellement en sous-sol seront terminés.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 45/2020 est accepté à la majorité avec un avis contraire et deux abstentions.**

**14) Préavis 46/2020 « Demande de crédit pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge forestier communal de Plamont ».**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Joël Humbert fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.00 pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge forestier communal de Plamont, d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2021, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, signale que les installations datent de la construction en 1978 et sont en mauvais état ; il devient difficile de les réparer et les pièces de rechanges sont introuvables, surtout pour les appareils à gaz ; le reste du refuge est en bon état. En ce qui concerne l'installation électrique, il a été décidé de réaliser une ligne souterraine de bout en bout, cette solution est un peu plus coûteuse mais plus sûre. La Municipalité espère que ce projet puisse se réaliser cet automne. Comme indiqué dans le préavis, la réalisation d'un WC handicapés et le remplacement de la fosse septique se feront lors d'une deuxième étape.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 46/2020 est accepté à l'unanimité.**

#### **15) Préavis 47/2020 « comptes 2019 »**

Le Président demande au rapporteur de la COFI de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter les comptes 2019 présentés avec des revenus de CHF 21'771'767.75, avec des charges de CHF 21'742'250.21, soit un excédent de revenus de CHF 29'517.54 et de donner décharge à la COFI de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion titre par titre.

M. Louis Savary, Syndic, fait part de l'analyse des comptes de l'année 2019, à savoir :

- Les comptes 2019 de la commune bouclent avec un résultat opérationnel, avant écritures de bouclement, de CHF 1'879'517.54 d'excédents de revenus et une marge d'autofinancement de près de CHF 4'000'000.00. Ce sont de bons résultats qui dépassent de loin les prévisions budgétaires.
- Ces résultats sont dus essentiellement à la perception de suppléments d'impôts et de taxes. Il s'agit d'acomptes complémentaires sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour environ CHF 900'000.00, de la perception de taxes uniques de raccordements au réseau d'égouts pour CHF 260'000.00, de l'encaissement d'impôts conjoncturels (droits de mutation, participation à l'impôt sur les gains immobiliers) pour environ CHF 500'000.00. Diminué du 2/3 de sa valeur antérieure par l'application de la RIE III, le montant de l'impôt sur le bénéfice des entreprises est conforme au budget. Mais sa diminution est compensée par un versement du canton, non budgété, de CHF 215'895.00
- Les charges ordinaires de fonctionnement sont quant à elles bien maîtrisées et très proches du budget. D'une part, les dépenses sont moins élevées que prévu essentiellement dans les domaines de l'entretien, des honoraires et de l'accueil de la petite enfance, d'autre part les charges de péréquation ont été plus importantes.
- La péréquation intercommunale et la facture sociale atténuent quelque peu ce bon résultat. L'estimation des corrections à apporter à la péréquation en fonction du résultat des comptes 2019 montre qu'un montant supplémentaire de CHF 900'000.00 devra être versé à l'Etat.
- La valeur du point d'impôt 2019 est de CHF 163'676.00, ce qui donne une valeur du point d'impôt par habitant de CHF 37.72, légèrement inférieure aux comptes 2018 (41.00), et proche de la moyenne des communes du canton.
- La marge d'autofinancement de CHF 4'000'000.00 est très supérieure aux prévisions budgétaires. Elle a permis de financer entièrement les dépenses d'investissement au montant de 1.12 million et de percevoir des liquidités.
- Au bilan, la dette brute diminue de CHF 250'000.00 d'amortissement financier. Cette dette brute se monte donc à CHF 11'090'281.00, soit CHF 2'556.00 par habitant. Tenant compte des capitaux dont nous disposons au 31 décembre 2019, la dette nette s'élevait à moins de CHF 2'400'000.00, soit moins de CHF 555.00 par habitant. Toutefois, cette situation exceptionnelle pour la commune ne va pas durer, puisque les dépenses d'investissements 2020, actuellement estimées à CHF 3'200'000.00 vont rétablir une dette nette positive en consommant des liquidités.

En résumé, la situation financière de la commune au 31 décembre 2019 est saine, avec un bon équilibre entre ses charges et revenus ordinaires, une dette brute acceptable et des réserves financières permettant de faire face aux investissements prévus pour cette législature. Les effets de la crise sanitaire sur les finances communales sont actuellement difficiles à estimer, mais il faut s'attendre à une baisse importante des recettes fiscales et à une augmentation des pertes sur débiteurs et des charges du domaine social.

M. Jean-Dominique Decotignie a une adjonction à faire portant sur une divergence entre le rapport de la Commission de gestion et la Commission des finances concernant le fonds de réserve énergies renouvelables. La différence provient du fait que la Commission des finances n'a pas compté dans son chiffre le financement des vélos électriques, qui est quelque chose qui préexistait, la différence est 35 vélos à CHF 300.00, soit CHF 10'500.00 ; il n'y a pas de différence entre les deux rapports, il s'agit juste d'une considération différente.

Le Président fait lecture des titres de chapitres ; la discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 47/2020 est accepté à l'unanimité.**

**16) Préavis 48/2020 « Rapport de gestion 2019 », avec présentation du rapport de la Commission de gestion**

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Claudio Venturelli précise que la commission a été confrontée à des difficultés liées aux mesures imposées pour lutter contre le COVID ; des conférences téléphoniques ont été mises en place. Deux sujets devaient être traités, la vidéosurveillance et la visite du bâtiment scolaire de Derrière-la-Ville pour examiner les travaux effectués. Le deuxième point a dû être abandonné au vu des circonstances sanitaires liées au COVID-19 ; il a donc été décidé de renoncer à ce sujet par manque de temps pour le traiter convenablement, mais il reste dans la liste pour les années à venir. M. Claudio Venturelli fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2019, ainsi qu'à la commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, indique que la Municipalité a pris note des remarques de la Commission de gestion et y travaillera durant l'année à venir. Il tient à relever l'excellent travail de la Commission de gestion notamment concernant le sujet de la vidéosurveillance.

- **Le préavis 48/2020 est accepté à l'unanimité.**

**17) Postulat signé par M. Damien Wirths et consorts intitulé « pour une politique des déchets plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture ».**

Le Président rappelle les articles 88 à 90 du Règlement ; en déposant un postulat, la Municipalité est invitée à étudier son opportunité et de dresser un rapport. En premier lieu le Conseil est appelé à se prononcer sur la recevabilité du postulat et ensuite sur sa prise en considération. Selon les renseignements pris par le Président auprès du Service des communes de l'Etat, ce postulat est recevable en sa forme. Le Président passe la parole à M. Damien Wirths.

M. Damien Wirths remercie le Président d'avoir introduit le sujet ; depuis qu'il a rejoint ce conseil, il est régulièrement approché par des concitoyens concernant la récupération des cartons ; le fait qu'aucun ramassage n'est prévu est perçu comme une injustice et laisse un sentiment de frustration à beaucoup d'habitants de la commune. Il est de la compétence communale de tenter de trouver des solutions. En l'occurrence, une réponse devrait être apportée pour améliorer la vie des concitoyens. Quelle valeur est donnée à ces personnes qui se plaignent, quels moyens doivent être accordés à ce sujet, raison pour laquelle ce postulat a été formulé. Pour sa part, il compte sur la Municipalité pour proposer un rapport de qualité ; les questions sont de savoir si ce dossier doit être traité ensemble et si la voiture doit être utilisée pour faire du recyclage.

M. Louis Savary, Syndic, constate que la question de la gestion des déchets est hautement actuelle, le postulat est effectivement le bon moyen pour demander à la Municipalité de faire une analyse sur la récupération du carton. La Municipalité accepte ce postulat et va essayer d'y répondre.

Le Président demande si des conseillères ou conseillers souhaiteraient la nomination d'une commission ; ce n'est pas le cas.

M. Basile Monnier indique avoir cosigné ce postulat ; le système actuel pousse au crime ; en effet, un citoyen qui travaille à 100 %, qui paye ses taxes indépendamment de ses revenus et qui va le cœur léger le samedi matin à la déchetterie se trouve dans les bouchons pour faire son devoir ; il souhaite que le citoyen modèle puisse avoir la possibilité de poser son carton sans avoir à prendre sa voiture. Il y a des personnes qui ont envie de bien faire et actuellement on ne leur donne pas la possibilité de bien faire.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant la prise en considération avec renvoi à la Municipalité.

- **Le postulat est pris en considération avec renvoi à la Municipalité à l'unanimité, avec 6 abstentions et 1 avis contraire**

**18) Divers et propositions individuelles**

Mme Caroline Vaney informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Parti socialiste et indépendants de gauche changera d'identité et de nom, ceci afin d'être en adéquation avec l'entier des couleurs de ses membres, de ses idées ainsi que ses projets. Le groupe s'appellera « Avenir social et écologique ».

Le Président indique que Mme Péguiron a préparé une carte à l'attention de M. Patrick Kurzen qui a été touché par le COVID-19 ; chacun peut y apposer un petit mot et sa signature.

M. Hanspeter Guggenbühl demande si le chantier actuellement en cours au milieu du village, en face de la terrasse du 7<sup>ème</sup>, résulte d'un préavis ; cela fait maintenant six mois que ce chantier est à l'arrêt, c'est moche et mauvais pour l'image du village.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que c'est un chantier qui dure effectivement depuis longtemps suite à un changement de propriétaire ; la bâche bleue a été posée et ensuite les travaux ont été stoppés suite au COVID-19. Un permis de construire a bien été délivré.

M. Stéphane Hauert termine cette séance qui est la dernière de sa présidence par quelques mots: « *La gratitude n'est pas seulement la plus grande des vertus, mais également la mère de toutes les autres disait Cicéron* » et il tient à exprimer la sienne au terme de deux années de présidence.

« MerciS » :

- Aux conseillères et aux conseillers pour leur engagement, pour le travail en commission et leur grande faculté à débattre dans le respect de la personne et de l'opinion d'autrui.
- A la Municipalité ; il a pu apprécier la quantité et la qualité du travail effectué au quotidien pour le bien de la commune, avec des agendas bien remplis et des soirées bien occupées.
- A ces dames du bureau, notamment pour les dimanches d'élections et de votations qui auront été un vrai plaisir.
- A l'administration communale, notamment à Mme Patricia Rodrigues qui a été d'un très grand secours lors des élections et votations ce qui lui a permis de ne jamais stresser.
- A Mme Patricia Alvarez pour tout le travail accompli ; il lui est arrivé de se sentir bien seul devant une classe durant sa carrière d'enseignant, grâce à sa présence jamais devant cette classe-ci, elle pense toujours à tout et le travail est toujours parfait. En remerciement de ces deux ans de collaboration, le Président remet une petite attention à la secrétaire.

Il souhaite à son successeur beaucoup de bonheur dans cette tâche, autant qu'il en a eu, et il exprime un petit regret que cela se termine dans les circonstances actuelles.

Stéphane Hauert



Président du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 22:00.  
Cheseaux, le 27 juin 2020

Prochaines séances :

6 octobre 2020  
3 novembre 2020  
15 décembre 2020

Annexe : résumé séance plénière des commissions du SDNL

## Résumé de notre séance plénière des commissions du SDNL

Jeudi 12 mars 2020, trois membres de la commission de la CARI se sont déplacés à la séance plénière des commissions du SDNL qui s'est tenue à Romanel-sur-Lausanne.

Nous avons été accueillis par le Président, Monsieur D. Favre, de la commune de Romanel-sur-Lausanne qui préside le GROFIL (Groupe de pilotage politique). Puis c'est au tour de Monsieur L. Andriotis de nous faire un tour d'horizon et d'utiliser des métaphores pour nous expliquer comment fonctionne le SDNL. Le but est de travailler ensemble à des projets communs et non seul chacun dans son coin. A l'heure actuelle, les projets ont été réévalués en tenant compte de la courbe de croissance qui stagne par rapport aux prévisions qui ont été faites par le passé. Les projets en cours concernent souvent une à deux communes. Il n'y a plus de grands projets englobants les douze communes. A titre de rafraîchissement, les douze communes faisant partie du SDNL sont : Bousens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

En ce qui concerne notre commune, nous pouvons nous féliciter de la mise en service du prolongement de la ligne TL 54. De la planification à la mise en œuvre, il a fallu huit ans (2012-2019). L'élargissement des giratoires de Bel-Air et Mon-Repos va bientôt être mis en œuvre. Le cheminement de mobilité douce est en bonne voie de réalisation.

Les avancées sont bonnes concernant le barreau de la Sauge reliant Le Lussex à la route d'Yverdon. Quant au contournement du Mont-sur-Lausanne et le barreau de Montricher reliant Le Mont-sur-Lausanne à Romanel-sur-Lausanne, ils sont en suspens.

C'est au tour de Monsieur P. Imhof de nous parler du PALM 5ème génération (Plan d'agglomération Lausanne-Morges) et du système de gestion des zones d'activités et des outils de planification dans la zone de Romanel-sur-Lausanne nord à Lausanne-Vernand qui pourraient permettre aux projets de commencer dès l'année 2022-2023. Les propriétaires se sont déjà rencontrés dans ce cadre. Le défi de cette zone n'est plus de mettre l'équivalent de la ville de Morges mais d'utiliser d'abord les réserves pour développer les activités artisanales existantes. Le remaniement du site de Vernand découle de la SGZA (le système de gestion des zones d'activités) garantissant une utilisation rationnelle, mesurée et appropriée du sol en développant des locaux commerciaux liés à l'activité selon les besoins de l'économie. Il s'agit de renforcer des secteurs déjà affectés de manière équilibrée en tenant compte des spécificités d'accessibilité et du respect des continuités biologiques est-ouest ainsi que des contraintes environnementales.

Pour clore le développement des projets en cours du SDNL, Messieurs L. Andriotis et A. Castelletti nous expose le projet ambitieux de l'Espace Blécherette « P.A.R.C. » (Parc Agricole Récréatif et Culturel) dont la volonté est de rapprocher le monde rural et le monde urbain et de concilier préservation de la nature, agriculture de proximité et espace de détente. Il répondrait à la demande croissante de la population et s'articulerait autour des exploitations agricoles déjà existantes en développant des points de vente des produits de la Blécherette et

de la région ainsi que de l'auto-cueillette. Les partenaires concernés englobent le SDNL, les communes de Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, les services de l'état (SDT, DGE et DGAV), les agriculteurs (via le GANL – Groupement d'Agriculteurs du Nord Lausannois –) et les propriétaires, tel le CHUV. Cette étude traite des thèmes suivants : Agriculture, accessibilité/mobilité, urbanisme, nature et paysage, loisirs, délasserement et équipements publics. L'accent a été mis sur la communication et la concertation qui permet d'intégrer différents avis dans des groupes de travail élargis. L'étude prévoit des ateliers participatifs, en tenant compte de l'importance des agriculteurs, dont le premier a été proposé le 9 octobre 2019 et le prochain pour le 24 juin 2020.

En conclusion, le défi du PALM 5<sup>ème</sup> génération sera de chercher des partenariats avec des communes au-delà de ses frontières. D'autre part, le PALM avec l'agglomération de Zürich a touché la plus grosse part de financement de la Confédération mais a de la peine à concrétiser ses projets.

Cheseaux, le 30 mars 2020.

La commission :

Catherine Prudhomme

Caroline Vaney

Eric Michel

Sébastien Di Federico

Anne Pécoud-Girardet, Présidente et rapporteuse